

**Motions CFDT sur la refonte des règlements intérieurs
CTR du 28 Novembre 2019**

Les élu(e)s en CTR demandent :

1 - Qu'aucun règlement intérieur local ne soit mis en discussion avant le T1 2020, avec un état des lieux des situations locales mis à dispositions des élus locaux.

2 – La mise en œuvre d'une véritable communication institutionnelle de la Direction générale pour informer les agents, et cela sans se délester de sa responsabilité sur les directeurs régionaux. Cette communication doit être accompagnée de temps d'échange avec les agents.

3 - La mise en place d'indemnités financières ou temporelles l'année de la retraite.

4 - Le maintien d'un compteur pour gérer les arrivées tardives et départs anticipés, adapté en fonction de la situation géographique de l'établissement. Son alimentation pourrait être discutée en comité technique local.

5 - Le maintien d'un dispositif d'autorisations exceptionnelles d'absences pour gérer les indispositions de courtes durées identique pour tous les établissements.

6 -Le même nombre de jours de récupération dans tous les établissements, au moins une demi-journée par semaine, cumulable sur le mois, soit 52 demi-journées par an et cela sans possibilité de restriction locale.

7 - La mise en place d'au moins 3 modules horaires : un module de 36h sur 4 ou 5 jours, un module de 37h30 sur 4.5 ou 5 jours et un module de 38h30 sur 5 jours.

Les agents pourront choisir librement leur module horaire plusieurs fois par an. Tout refus de la hiérarchie devra être motivé.

8- La prise en compte des délais de route pour les missions, en cohérence avec le temps réel de chaque mission.

9 - La révision de la Circulaire sur la mise en œuvre du télétravail à l'Insee pour qu'elle permette la pleine application de la loi et donc aux agents de pouvoir bénéficier jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine.

10 – La réalisation d'un audit technique concernant l'utilisation en télétravail des applications posant actuellement problème (Capi Gestion, Coltrane etc).

11 - La mise en place d'un guide des bonnes pratiques de télétravail aussi bien à destination des managers que de tous les autres agents de l'Institut en télétravail ou non.